

VILLE DE NOUMEA

POLE SECURITE

Secrétariat Général

Direction de la Police Municipale

AM/NP/Interne : 6400

N° 2022/114

DIB 2022/939

(P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Marché à bons de commande pour la mise en place de régulateurs scolaires aux abords des écoles de la Ville

P.J. : 1 projet de délibération

La sécurité à l'école fait partie d'un des objectifs prioritaires de la Ville visant au renforcement de la sécurité routière. Ainsi, depuis plusieurs années, des régulateurs scolaires sont mis en place afin de sécuriser la traversée des enfants aux abords des écoles, dans les secteurs les plus dangereux au regard des flux de circulation.

Ces régulateurs sont formés par la direction de la police municipale qui les équipe également de chasubles, casquettes, tee-shirts ainsi que d'un sifflet et d'un panneau pour les rendre facilement identifiables par les usagers de la route. Ils interviennent quotidiennement 45 minutes avant et 15 minutes après chaque rentrée de classe et 15 minutes avant et 45 minutes après chaque sortie.

Actuellement, le dispositif se compose de 28 régulateurs répartis sur 26 écoles et son coût annuel s'élève à 22 millions de francs CFP.

Le marché à bons de commande actuel arrivant à son terme en décembre 2022, il est proposé de le renouveler pour une durée d'un an reconductible trois fois.

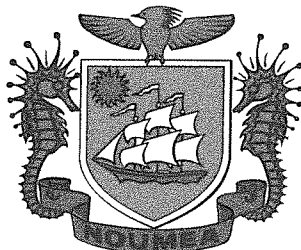
Il est donc proposé au conseil municipal d'habiliter le maire ou son représentant à signer un marché avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la commission d'appel d'offres pour la mise en place de régulateurs scolaires aux abords des écoles de la Ville.

Tel est l'objet du projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 2 septembre 2022



Le Maire,
[Signature]
Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

DIB 2022/939

(P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 21 septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
09.09.2022

DATE D'AFFICHAGE
15.09.2022

Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Kimberley BARONI
Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELIERE
M.	Patrick GUILLON	M.	Michel DESMEUZES
Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Christine BELLET
M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Liliane CONDOUMY
M.	Warren NAXUE	Mme	Muriel GERMAIN
M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
M.	Michel FONGUE	Mme	Christiane SARIDJAN
Mme	Janine BAJON	M.	Daniel HINSCHBERGER
Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Magali MANUOHALALO
M.	Luc BRUN	M.	Joseph BOANEMOA
Mme	Valérie LAROQUE	M.	Emmanuel BERART
Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Eric MELTESALE
M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Davina FAUA
M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER
Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Jeanne POELLABAUER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Charlotte THAIAWE
conseillers en exercice	: 53	Mme	Françoise SUVE	M.	Alexandre MACHFUL
		Mme	Pascale SERVENT	Mme	Laurène CASSAGNE
Nombre de présents	: 36	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Claude CHARLOT
Nombre de votants	: 50	M.	Nicolas BRIGNONE	M.	Makaokio FIHIPALAI
(14 procurations)		Mme	Cindy PRALONG	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
		M.	Philippe BLAISE	Mme	Laurie HUMUNI
		Mme	Naïa WATEOU	Mme	Veylma FALAE
		M.	Christophe DELESSERT		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022 / 939
autorisant la signature d'un marché à bons de commande pour la mise en place
de régulateurs scolaires aux abords des écoles de la Ville

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 21 SEP. 2022

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des marchés publics,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/114 du 2 septembre 2022,

La commission de l'administration générale, de la prévention et de la sécurité entendue en séance du 6 septembre 2022,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer un marché à bons de commande avec le soumissionnaire qui aura été proposé par la commission d'appel d'offres pour la mise en place de régulateurs scolaires aux abords des écoles de la Ville.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire concerne la mise en place de régulateurs scolaires aux abords des établissements scolaires identifiés comme prioritaires en matière de sécurité routière.

ARTICLE 3 /

Le montant prévisionnel de la dépense est estimé à vingt-deux millions (22 000 000) de francs CFP TTC par an, soit quatre-vingt-huit millions (88 000 000) de francs CFP TTC pour la durée maximale du marché.

La dépense est imputable au budget de la Ville.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 21 SEP. 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

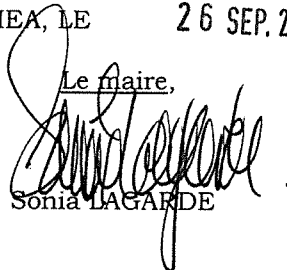
NOUMEA, LE 26 SEP. 2022

Le secrétaire de séance,


Kimberley BARONI

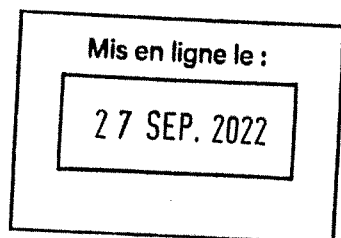


Le maire,


Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
DPM	- 1
MISE EN LIGNE	- 1



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA MISE EN PLACE DE REGULATEURS SCOLAIRES AUX ABORDS
DES ECOLES DE LA VILLE

Date de transmission de l'acte : 26/09/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 26/09/2022

Numéro de l'acte : 2022-939 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220921-2022-939-DE

Date de décision : 21/09/2022

Acte transmis par : Séverine BAZIN ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.2. Marchés publics de service et de fourniture

1.1.2.2. Marchés publics de service et de fourniture d'un montant égal ou supérieur à 20 millions de F.CFP et inférieur
à 50 millions de F.CFP